



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

CONSEIL RÉGIONAL

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

MERCREDI 29 ET JEUDI 30 JUIN 2022

PROCÈS VERBAL

C'est un vote à l'unanimité. Merci de votre confiance. Bravo à Sylvie.

(Applaudissements.)

Mme FAYOLLE.- Vous pouvez compter sur mon implication.

(La séance est suspendue de 20 heures 34 à 21 heures 51.)

PLAN RÉGIONAL EN FAVEUR DE LA CHASSE

Rapport n° 6747

M. MEUNIER.- Monsieur le Président, la chasse est un sujet sérieux. Il faut le silence. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons proposer avec ce rapport une nouvelle délibération à l'Assemblée plénière pour une nouvelle convention de partenariat et d'objectifs triennale relative à la chasse.

Comme vous le savez, nous avons déjà voté deux conventions triennales avec de belles réussites et un très beau résultat sur le territoire, d'abord au niveau de la connaissance de la biodiversité. Vous savez que l'on a pu découvrir la présence du chacal doré dans notre belle Région, espèce qui n'était pas encore présente, grâce aux chasseurs.

Nous avons aussi pu remettre en état des milieux naturels, notamment avec la renaturation pour les tétras-lyres en Savoie et surtout, la plantation de très nombreuses haies qui permettent aux espèces à plumes de pouvoir nicher.

Nous avons aussi permis de mettre en place le plan de gestion chasse avec une mise en sécurité grâce aux postes de tir surélevés. Des centaines de postes de tir surélevés ont pu être installés. Certains sont d'ailleurs sabotés, mais les gendarmes s'en occupent. Ces délinquants seront bientôt mis en sécurité, bien au chaud pour l'hiver, M. le Président.

Ensuite, nous avons aussi financé les équipements de découpe de gibier et de la collecte des déchets de venaison. Comme vous le savez, il y a de plus en plus de gros gibier. Donc, il y a de plus en plus de déchets de

venaison. Il faut collecter ces déchets de façon correcte et sérieuse. Nous l'avons donc mis en place.

C'est la raison pour laquelle nous allons vous proposer à travers ce rapport, le vote d'une nouvelle convention triennale pour 2022-2024, avec en plus un autre volet chasse qui concerne l'amélioration des locaux de chasse pour le bon exercice de la chasse.

Vous savez que la chasse est une mission de service public et que les plans de gestion sont faits en étroite relation avec les préfets des Départements. Pour ce faire, il faut que les chasseurs prennent le temps d'aller à la chasse, notamment l'hiver où il ne fait pas toujours très beau et très chaud. Ils ont besoin d'être abrités. Donc, nous allons faire ce qu'il faut pour que les locaux puissent les accueillir dans de bonnes conditions possibles.

Ensuite, nous allons avoir des projets phares dans chaque Département pour permettre la valorisation de la chasse et de la nature en finançant un projet phare par Département pour la préservation des milieux naturels et la valorisation des actions menées en ce sens par les chasseurs.

Voilà le rapport qui est présenté à l'Assemblée plénière, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour ce sens de la synthèse et surtout pour votre engagement sur ce sujet, Monsieur MEUNIER. Puis-je avoir l'avis de la commission aménagement du territoire, Monsieur le Député et Ministre ?

M. HORTEFEUX.- Ce rapport concernant la chasse a bien sûr été examiné par la commission aménagement du territoire. Il y a eu de nombreux échanges, des échanges qui ont porté sur le soutien régional lié à l'amélioration des locaux de chasse. C'était un objet important puisque c'est une nouveauté qui vient compléter les précédentes conventions.

Parallèlement, la liste de l'intégralité des financements depuis 2016 a été demandée par plusieurs commissaires. Enfin et surtout, cette

commission a permis au Vice-président MEUNIER de souligner avec enthousiasme et bonheur, mais sans sa tenue camouflée, l'engagement fort, direct et concret du Conseil régional avec une enveloppe de 3 260 000 euros. Ce qui a suscité l'adhésion de la très large majorité de la commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre. Intervention des groupes, Madame PORQUET. Non. C'est Monsieur AUGUSTE.

C'est bien de s'appeler AUGUSTE. Vous savez que c'est un excellent empereur qui a sauvé Rome pour plusieurs siècles, en comprenant que ce n'étaient pas les valeurs de Rome qu'il fallait changer, mais son mode de gouvernance. C'est à méditer.

M. AUGUSTE.- C'est plutôt de l'autre côté de l'Assemblée qu'il faudrait le dire, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, la présente convention de chasse 2022-2024 poursuit les objectifs des deux conventions triennales précédentes.

En effet, nous sommes attachés à la ruralité et à la préservation de l'environnement. Nous considérons donc la chasse qui est un acquis de la Révolution française, comme indispensable à la bonne gestion des espaces naturels et des populations animales et végétales corollaires.

Supprimer la chasse reviendrait ainsi à dérégler tous les écosystèmes et porter préjudice au pastoralisme et à l'agriculture qui sont la proie potentielle de la surpopulation liée à certaines espèces.

Supprimer la chasse reviendrait à renoncer à la plantation de centaines de kilomètres de haies, de milliers d'arbres tous les ans en France, à l'entretien des zones humides et des forêts, ceci notamment avec l'argent de la chasse et des chasseurs.

Le chasseur n'est pas un « méchant tueur » par simple plaisir tel que le décrivent certaines associations proches des écologistes. Leurs adhérents écolos bobos sont majoritairement issus des grandes villes et ne

connaissent rien des espaces naturels qu'ils n'habitent pas, ne connaissent rien des coutumes rurales qu'ils ne pratiquent pas, mais revendiquent pourtant un avis sur tout.

Quant aux chasseurs néanmoins, il est bien sûr indispensable qu'ils respectent toutes les règles, que ce soient celles de sécurité, du bien-être animal, de l'hygiène ou de la biodiversité. Ceux qui ne les respectent pas doivent être sanctionnés. De plus, il va de soi que la pratique de la chasse doit cohabiter avec d'autres pratiques de loisirs de plein air.

Non. La chasse ne se résume pas comme le dit bien imbécilement Mme Sandrine ROUSSEAU par – je cite – un loisir qui est d'aller tuer les animaux le week-end avec des fusils que l'on peut ensuite braquer contre sa femme le reste de la semaine.

Élevons le débat avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris en s'appuyant sur les Fédérations. La présente convention nous semble essentiellement répondre à ces exigences.

C'est la raison pour laquelle nous voterons pour comme pour les précédentes, sans chasse aux sorcières.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur AUGUSTE. La parole est à Michel CÉDRIN ou Claude. Vas-y, Claude.

M. AURIAS.- Merci, Président. Chers collègues, cette nouvelle convention 2022-2024 avec la Fédération régionale des chasseurs marche effectivement dans les pas de nos deux dernières conventions, 2016-2018 et 2019-2021.

Les différentes fiches actions qui composent la convention en attestent. Nos chasseurs ont une connaissance fine du terrain, du milieu naturel et de la faune. Ce qui les place comme un acteur déterminant de la biodiversité.

Les conventions achevées ont permis un bon suivi des espèces, une renaturation des milieux et des actions favorables à la biodiversité. En dressant ces constats, on est bien loin des caricatures du monde de la

chasse qui vont bon train, y compris malheureusement parfois dans notre hémicycle.

Il faut rappeler que les chasseurs travaillent avec les associations environnementales avec lesquelles ils œuvrent à la protection des espèces, aux actions d'identification et de cartographie, non pas en opposition, mais en complémentarité.

La convention prévoit quelques nouvelles actions que nous saluons comme l'ajout des sociétés de chasse locale. À la réalisation du Plan, nous poursuivons également des actions emblématiques comme la préservation des milieux naturels, la réhabilitation des habitats de reproduction du tétra et des études faunistiques sur le lynx, le loup et la petite faune sauvage.

Les 8 771 territoires de chasse d'Auvergne-Rhône-Alpes se réjouiront de la modernisation de leurs locaux de chasse prévue dans ce Plan. Enfin – c'est nouveau –, nous prévoyons une enveloppe de 250 000 euros par département pour la réalisation d'un projet phare de valorisation de la chasse. Cette nouvelle convention confirme notre soutien à la cynégétique et notre soutien à nos chasseurs.

C'est une très bonne chose. C'est pourquoi notre groupe votera pour ce rapport. Je tiens à saluer le travail de Philippe MEUNIER sur ce Plan régional en faveur de la chasse d'un montant de 3,260M€ sur trois ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Claude. Pour le groupe LE, Monsieur MEYER.

M. MEYER.- 9M€, c'est le montant des subventions perçues par les chasseurs ces six dernières années. Alors que nous devons statuer sur le nouveau Plan chasse, il est intéressant de regarder dans le rétroviseur. 9 M€, pour quel résultat ?

Par exemple, ce sont 15 700 personnes sensibilisées à l'environnement dans la région sur trois ans pour 720 000 euros de budget. FNE sensibilise près du double de personnes par an dans le seul département

du Rhône pour deux fois moins de subventions publiques. Ce sont aussi 16 kilomètres de haies plantés en trois ans pour 462 000 €. Soit, 29 000 € le kilomètre de haie.

Sur les six dernières années, la chasse a perçu 6,3 M€ via ces conventions et près de 2,7 millions via d'autres politiques régionales, notamment pour rénover leurs locaux de chasse.

Finalement, le plan chasse proposé aujourd'hui donne un cadre à une politique de rénovation des locaux de chasse qui existe depuis bien longtemps, sans pour autant afficher officiellement le montant.

En extrapolant, on comprend ainsi que vous allez donner près de 5 millions d'euros aux chasseurs dans les trois prochaines années. Ce sont concrètement 14 euros par chasseur et par an. À titre de comparaison, ce sont 8 euros par habitant investis sur la culture ou encore, 12,8 euros par habitant de l'Ain pour les politiques d'aide aux communes.

Dans le même temps, les vrais protecteurs de la nature ne sont pas accompagnés. Par exemple, la LPO a eu cinq fois moins et FNE ne reçoit plus aucune aide. Tout ceci est symbolique de votre manière de faire de la politique.

Autre nouveauté, on va subventionner les projets de communication pour valoriser la chasse. Arrêtez de prendre les gens pour des idiots. Ils sont déjà 66 % à penser que les chasseurs ne sont pas les premiers écologistes de France. Ce ne sont pas trois clips vidéo payés avec leurs impôts qui leur feront changer d'avis. Ce n'est un secret pour personne. Nous voterons contre ce rapport. Le gaspillage de l'argent public, très peu pour nous.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MEYER. À mon avis, cela mérite encore des ovations plus soutenues pour la qualité de l'intervention. C'était vraiment remarquable. J'ai beaucoup apprécié votre calcul qui n'était absolument pas caricatural.

C'est-à-dire que le chasseur ne s'intéresse pas à la culture. Il ne s'intéresse pas au sport puisque dans votre esprit, c'est évidemment un être qu'il faut bannir du champ républicain.

Mon dieu, si vous pensez que vous allez continuer à fonctionner comme par oukase en distinguant ceux qui sont du côté du bien et ceux qui sont du côté du mal, c'est que vous n'avez rien compris à la réalité du pays, mais ce n'est pas un scoop pour moi.

(Applaudissements.)

M. PACCAUD.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes fiers de soutenir à travers ce Plan régional, les chasseurs de notre Région Auvergne-Rhône-Alpes. Premiers défenseurs de la biodiversité, acteurs incontournables de la préservation de nos milieux naturels, conservateurs du territoire, les chasseurs jouent un rôle déterminant dans nos campagnes. Ils vivent la ruralité. Ils sont la ruralité.

Depuis 2016, M. le Président, vous avez engagé un partenariat inédit en France pour soutenir les fédérations régionales et départementales de la chasse avec deux enveloppes successives de 3 M€, une vraie réussite aussi bien en matière de suivi des espèces qu'en matière d'action de renaturation des milieux, avec notamment plus de 1 200 hectares de jachère plantée et plusieurs dizaines de kilomètres de haies pour préserver la biodiversité.

Nous poursuivons donc avec enthousiasme notre politique en faveur de la chasse avec cette nouvelle convention triennale qui donne les moyens nécessaires à nos chasseurs de mener à bien leurs actions en faveur de la préservation des milieux naturels.

Par le passé, les portes de la Région étaient résolument fermées aux chasseurs, si ce n'est pour quelques dossiers environnementaux à la marge ou quelques subventions disséminées dans les départements, sans vision d'ensemble ni cohérence.

Par le passé, les chasseurs étaient tout simplement au rang des bannis. Par le passé, on avait beaucoup de sectarisme, mais les temps changent. À ceux qui rêvent d'une mise sous cloche de la nature, qui imaginent déjà le démantèlement des pratiques culturelles ancestrales, qui n'ont que mépris et qu'une vision punitive et étriquée pour la chasse, ce Plan régional est une réponse claire des valeurs que nous défendons et que nous portons avec fierté.

Les attaques répétées des élus écologistes depuis le premier Plan chasse de 2016 ont permis de mettre en relief l'un des nombreux visages d'arrogance avec lesquels ils regardent nos territoires ruraux.

En effet, il y a différentes façons de concevoir la ruralité, l'aménagement du territoire et la préservation de la biodiversité. Soit, on les voit du côté des bobos des villes. Soit, on discute avec les acteurs du monde rural ancrés sur le territoire comme les chasseurs qui ont une connaissance très fine des problématiques environnementales locales. C'est notre choix, un choix apprécié par nos chasseurs, un choix politique assumé.

Monsieur le Président, il n'y a pas besoin d'être écologiste pour faire de l'écologie. Nous n'avons pas de leçon à recevoir des élus qui se prennent pour les uniques défenseurs de la biodiversité. Nous croyons en une écologie de droite assumée.

M. DARAGON.- Merci, Mickaël. La parole est à Bernard CHAVEROT.

M. CHAVEROT.- Quelques mots sur cette convention, d'abord pour dire qu'elle aurait dû passer en CP puisqu'il s'agit d'une reconduction. Comme cela concerne les chasseurs, Monsieur MEUNIER n'est jamais long à la détente pour ce qui est des passe-droits.

Pour dire ensuite que nous n'avons toujours rien contre les chasseurs, mais que nous avons toujours à redire sur cette convention, d'abord parce qu'elle constitue une forme d'OVNI en matière de dépenses de fonctionnement quand les autres associations dans bien des domaines, y

compris en culture, sont de plus en plus condamnées aux appels à projets et au seul soutien au titre de l'investissement.

Ensuite parce que si nous ne nions absolument pas le sérieux avec lequel les fédérations de chasseurs peuvent intervenir sur plusieurs sujets, il est des domaines où leur expertise n'est pas la plus pertinente, au contraire de ce que peut prétendre la convention.

Puis, un mot sur le montant du soutien régional, 3 260 000 euros. Soit, 9 % d'augmentation pour la convention, plus 3 millions d'euros potentiels pour lesquels vous avez quasiment des pudeurs de gazelles à travers un soutien à des projets phares et enfin, des centaines de milliers d'euros supplémentaires potentiels même pas chiffrés pour les locaux de chasse.

Comme mon collègue, j'ai fait un petit calcul. Avec 61 millions d'euros que vous annoncez garantir à la culture, on est à une aide de 7,62 euros par an, par habitant, et les chasseurs en font partie contre 18,23 euros pour chaque chasseur. Cherchez l'erreur.

Du coup, je conseillerais bien aux associations culturelles de se rapprocher du milieu de la chasse pour bénéficier d'aides accrues. À ce titre, elles pourraient adapter Pierre et le loup à toutes les sauces puisqu'il en va du conte de PROKOFIEV comme de la politique régionale. À la fin, ce sont toujours les chasseurs qui gagnent.

(Applaudissements.)

M. DARAGON.- Merci. La parole est à Monsieur Christophe BOUDOT.

M. BOUDOT.- Merci, Monsieur le Président. Cette convention d'objectifs et de moyens pérennise le partenariat initié par votre majorité dans les fédérations de chasse depuis 2016. Nous avons toujours soutenu ce plan.

Reconnaître la chasse et les chasseurs, c'est reconnaître une écologie sans idéologie, une écologie du quotidien, au plus proche de la

nature, de la faune et de la flore qui sont notre patrimoine séculaire. Reconnaître la chasse et les chasseurs, c'est aussi soutenir une filière dynamique et des emplois directs non délocalisables.

La chasse en France est un sport, mais c'est aussi un art de vivre hérité de la Révolution française. En ce sens, la chasse est une conquête démocratique. Ce qui devrait plaire aux écologistes les plus excités. Pardon de cet euphémisme. M. le Président, j'affirme ici solennellement que l'écologie intelligente et pragmatique, ce sont les chasseurs qui la pratiquent. Ce sont 120 000 chasseurs de notre Région qui donnent en moyenne 80 heures de leur temps en bénévolat au service de la nature et qui régulent les populations de sangliers notamment, dont la prolifération demeure hautement accidentogène.

Puis, Monsieur le Président, permettez-moi aujourd'hui de rappeler le souvenir d'un homme qui nous a malheureusement quittés il y a quelques mois, Jean-Paul BESSON, ancien président de la fédération de chasse du Rhône.

Il était un ardent défenseur de la nature et de sa faune sauvage. Il avait beaucoup agi pour la formation et la sécurité. Il avait beaucoup agi pour la compréhension de notre sport hors des sphères cynégétiques habituelles. Il aimait la nature. Il avait le goût de la chose publique et de l'engagement au service des autres. Que sa mémoire soit rappelée ici dans cette enceinte régionale.

Monsieur le Président, au nom de la ruralité, au nom des traditions nationales et pour une écologie sans idéologie, mon groupe votera ce rapport. Je vous remercie.

M. DARAGON.- Merci. La parole est à Cécile CUKIERMAN.

Mme CUKIERMAN.- Merci. Monsieur le Président, pour paraphraser un générique d'une ancienne série de télévision, nous avons finalement reçu en France, la chasse en héritage. Elle nous plaît ou elle ne nous plaît pas, mais elle est là. Cela a été rappelé d'ailleurs. La chasse nous

vient d'un héritage révolutionnaire, de cette Révolution française qui a acté à un moment donné que la chasse devait être accessible à toutes et à tous quand elle était jusque-là réservée aux plus grands seigneurs d'un territoire.

Aujourd'hui, elle est pratiquée par tous les milieux. Je veux le dire ici avec beaucoup de solennité. Elle n'est ni de gauche ni de droite. Elle est avant tout populaire. C'est certainement pour cela d'ailleurs qu'elle déchaîne parfois les passions parce qu'elle est populaire. On l'aime ou on ne l'aime pas. On l'aime ou on ne l'aime pas, mais factuellement, la chasse contribue aujourd'hui à l'entretien d'un paysage qui se referme de plus en plus et dont nous voyons jour après jour, les dégâts en termes d'incendie.

On aime ou on ne l'aime pas, mais factuellement, au-delà de l'acte de chasser, elle est un élément fondamental de la connaissance de la faune et de la préservation d'un écosystème que si on laissait faire, amènerait de nombreuses proliférations d'espèces et des dégâts pour notre agriculture, dont nous mesurons chaque été et encore un peu plus quand l'eau est rare, les dégâts que cela peut provoquer.

On l'aime ou on ne l'aime pas, mais force est de constater dans nos territoires qu'elle est un lieu de convivialité. On l'aime où l'on ne l'aime pas. Là encore, force est de constater que depuis quelques années, la sécurisation de cette activité cynégétique progresse et qu'il y a encore de nombreux efforts à faire. Je crois que les acteurs mêmes en sont pleinement conscients.

Alors, j'aurais simplement envie de dire dans les quelques secondes qu'il me reste, sachons avoir un débat apaisé sur ce sujet-là. Pour ma part et pour notre groupe, nous aurons un vote différencié – j'ai toujours pensé que la diversité était une richesse – avec deux votes pour, une abstention et trois votes contre.

M. DARAGON.- Merci, Madame CUKIERMAN. Stéphane GEMMANI vous avez la parole.

M. GEMMANI.- Monsieur le Président, il est incontestable qu'une chasse mieux encadrée doit être l'usage sur notre territoire. Cette activité à laquelle s'adonnent de nombreux passionnés nécessite une grande connaissance de la nature, des règles d'usage, de sécurité et de la biodiversité qui nous entoure. Avec ses réserves, cette pratique a évidemment toute sa place au sein de la vie associative du monde rural.

Nous devons également reconnaître son utilité, notamment par la garantie de régulation de certains écosystèmes, ainsi que le prélèvement d'animaux dits nuisibles aux récoltes comme les sangliers, même si la récente déclaration du patron des chasseurs n'allait pas vraiment dans ce sens.

Néanmoins, il est légitime de s'interroger sur l'intérêt de lui octroyer un tel financement public alors que les fédérations sur le territoire ne sont pas démunies de moyens financiers. Ce qui rend difficilement justifiable une telle générosité de notre collectivité.

Les trois thèses de la collaboration entre les organismes de chasse et la Région AURA ne sont désormais plus approuvées même si vous ne faites plus le poids ou pas le poids, face à un chef de l'État qui aurait promis un ministère de la ruralité sur mesure au patron des chasseurs.

Pour rappel, en 2020, notre Région a généreusement subventionné les fédérations de chasse, et ce, dans une période de crise sanitaire inédite où régnait l'incertitude économique et l'augmentation de la précarité.

Sur l'ensemble du mandat dernier, ce ne sont pas moins de 6 millions d'euros qui ont été attribués à la chasse par notre collectivité. Cela vous a assuré une présence remarquée dans tous les supports de communication de la fédération régionale de chasse comme vous l'aviez exigé au sein de la convention.

La Région doit encore faire un effort sur un accompagnement à la fois plus divers, mais aussi plus global en ne délaissant aucun domaine

d'activité de nature. Notre groupe est donc favorable à une utilisation plus large et ambitieuse de ce Plan, notamment en intégrant d'autres activités et surtout, davantage d'acteurs comme la fédération régionale de la pêche, mais aussi les associations de défense de la biodiversité, France Nature Environnement, la Ligue de protection des oiseaux et d'autres qui mériteraient de bénéficier au même titre, de l'attention et d'autant d'égards et de largesses concernant les subventions régionales.

M. DARAGON.- Merci Monsieur GEMMANI. On passe aux amendements, un amendement de l'Exécutif sur une erreur matérielle. La parole est à Philippe MEUNIER.

- **Amendement de l'Exécutif**

M. MEUNIER.- Monsieur le Président, est née une faute de frappe sur le rapport. Il faut lire 2022 et 2024 et non pas 2022 et 2014.

Dès lors, je vous propose de corriger cette erreur en modifiant le deuxième paragraphe de la délibération comme suit : « D'affecter dans le cadre du plan chasse 2022-2024, le montant de 3,260M€ sur trois ans pour la mise en œuvre des actions correspondant à : 1 320 000 euros en autorisations d'engagement (chapitre 937) et 1,940M€ en autorisations de programmes (chapitre 907). »

M. DARAGON.- Merci, Monsieur MEUNIER. Donc, un amendement sur une erreur matérielle. Je vous propose évidemment un avis favorable de l'Exécutif et j'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est adopté.*

- **n° 89 : SED**

Mme AUBOIS.- Monsieur le Président, je pense que vous l'aurez compris. Notre amendement est là pour répondre en partie à la provocation et au cynisme de votre Exécutif parce que j'ai bien écouté le Vice-président MEUNIER sur le fait que les fédérations de chasse sont les meilleurs amis de la renaturation, de la biodiversité, symbole de la ruralité.

Si l'on fait cet amendement, c'est que l'on considère que ce ne sont pas les seules à porter ces valeurs de renaturation, biodiversité et ruralité. Nous aurions finalement souhaité avoir un plan biodiversité où aurait été présente bien sûr la fédération française de chasse, mais aussi la fédération française de pêche et toutes les associations de protection de la nature comme la LPO, la FNE, les CPIE par exemple et bien d'autres.

Donc, voilà l'objet de notre amendement qui est le fait qu'il y ait plutôt un Plan régional pour la biodiversité qui comprenne toutes ces associations.

M. DARAGON.- Merci, Philippe MEUNIER.

M. MEUNIER.- Monsieur le Président, Madame la Conseillère régionale, la biodiversité fait partie du Plan chasse qui vous est proposé, mais il n'y a pas que la biodiversité. Il y a aussi le plan de gestion vu avec les préfetures pour protéger nos agriculteurs et surtout, nos cultures. On ne peut pas intituler ce plan « Plan régional pour la biodiversité ».

Donc, je demande le rejet de cet amendement.

M. DARAGON.- Merci. Donc, nous ouvrons le vote avec un avis négatif. Explication de vote de Monsieur VERRIÈRE.

M. VERRIÈRE.- Merci. Je profite de cette explication de vote pour revenir sur quelques inepties qui viennent de mes collègues de la droite et de l'extrême droite, pour dire déjà d'une part qu'entendre que la chasse est la première garante de la biodiversité, c'est quand même un peu gros puisque la finalité de la chasse est quand même de tuer des animaux.

Je dis cela avec beaucoup d'aisance puisque dans ma jeunesse – bien que je sois encore jeune –, je suis déjà allé chasser avec bon nombre de copains et je n'ai personnellement pas forcément de problème avec la chasse. Reconnaissez que l'on y tue des animaux et que c'est difficile de dire après que l'on défend et que l'on est les premiers défenseurs de la biodiversité.

La seconde chose – je sais que cela vous fait peut-être mal –, dans le groupe écologiste, on a des gens et des élus locaux parfois, qui vivent dans la ruralité et qui vivent la ruralité au quotidien. On est plusieurs dans le groupe à y travailler, à y faire de la politique, à y voir des engagements associatifs. Donc, ce serait bien que vous arrêtiez de traiter les écologistes de bobos urbains.

M. DARAGON.- Merci. C'est dommage. On n'aura pas votre explication de vote. Donc, un avis négatif de l'Exécutif. J'ouvre le vote avec un avis négatif.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

M. CHAVEROT.- Nous avons voté contre cet amendement et je vais m'en expliquer. En aucun cas, il ne s'agit ici dans ce qui nous a été présenté, d'un Plan régional pour la biodiversité. Il s'agit bien d'un Plan régional en faveur de la chasse. Je suis d'accord avec M. MEUNIER. Appelons les choses par leur nom. Il s'agit d'un Plan régional pour la chasse.

Je ne nie pas que les chasseurs s'occupent parfois de la biodiversité. Il n'y a pas de problème, notamment – vous l'avez cité – en plantant des haies. Sur ce titre que l'on voudrait changer, je n'ai qu'une seule crainte, Monsieur le Président. C'est que vous preniez cet amendement et que vous fassiez croire que les chasseurs sont les seuls à s'occuper de la biodiversité.

M. DARAGON.- Soyez rassurés. Nous ne l'avons pas pris. Vous pouvez enchaîner sur votre amendement, Monsieur CHAVEROT.

- **n° 90 : PRG**

M. CHAVEROT.- Un matin au lever du jour, j'ai entendu sur une radio que la nature n'appartenait pas à tout le monde et que les gens n'avaient qu'à se promener chez eux. J'ai d'abord cru que c'était un humoriste, mais pas du tout.

Celui qui parlait était le président national de la chasse qui considérait que les jours de chasse, si les gens voulaient se promener, ils avaient une solution très simple. Ils se mettaient dans le salon, faisaient le tour de la table trois fois et l'affaire était réglée.

Nous vous l'avons dit. Nous ne sommes pas contre la chasse. Nous considérons que dans notre société, les citoyens doivent pouvoir vivre ensemble. Dans le présent, on voit bien que cet homme qui représente les chasseurs voudrait s'approprier la nature.

J'ajoute que je sais parfaitement que cette position ne représente pas la majorité des chasseurs. D'ailleurs, jamais je n'aurais pensé entendre un jour de tels propos.

Comme il vaut mieux prévenir que guérir, nous vous proposons d'inscrire dans la convention signée avec les chasseurs, une phrase montrant très clairement que la nature appartient à tout le monde.

M. MEUNIER.- Monsieur CHAVEROT, je suis désespéré parce que vous êtes quand même du PRG. C'est quand même le parti de la raison, des lumières et tout ce qui s'ensuit. Vous connaissez mieux votre histoire que je ne connais la vôtre. Il n'empêche quand même que vous êtes happés par les gauchistes de la France insoumise.

La nature appartient à tout le monde. Monsieur CHAVEROT, vous savez bien que ce n'est pas vrai. Vous savez quand même que la nature appartient la plupart du temps – sauf parcs publics ou forêts publiques – à des propriétaires privés. Donc, ne dites pas que la nature appartient à tout le monde.

Oui. Il y a des endroits où la nature est ouverte à tous. Il y a des endroits où la nature est le fait de propriétaires qui ont acquis leurs parcelles, qui entretiennent leurs parcelles et ils sont propriétaires chez eux.

Monsieur CHAVEROT, il faut sortir de cette alliance de la NUPES. Je ne sais pas comment vous l'appellez. En tous les cas, dans le cadre du respect de la Déclaration des droits de l'homme et des citoyens

reconnaissant le droit à la propriété privée, vous comprenez bien que l'on ne peut pas accepter cet amendement, Monsieur CHAVEROT.

M. DARAGON.- Merci. Donc, c'est donc un rejet. Monsieur BOUDOT a demandé la parole. Allez-y.

M. BOUDOT.- Monsieur le Président, merci. Je voulais intervenir sur le 89. Malgré mes cris répétés, vous ne m'avez pas vu. Je voudrais simplement rappeler une petite chose. Les dégâts sont payés, pour ceux de la NUPES et apparentés qui ne connaîtraient pas que les dégâts de culture, les dégâts chez les particuliers sont payés par les sociétés de chasse.

Cela fait des dizaines de millions d'euros par an en France et cela renchérit le coût des cartes. Donc, la prise en charge de ces dégâts, ce sont les chasseurs.

Après, je voulais bien sûr intervenir sur le droit de propriété. Monsieur MEUNIER l'a dit. Donc, je n'ai plus rien à dire. Merci.

M. DARAGON.- Merci. Donc, c'est un avis négatif de l'Exécutif. Monsieur LACROIX a demandé la parole.

M. LACROIX.- Monsieur le Président, en réponse à ce qui vient d'être indiqué, c'est spécieux parce que bien sûr que la Constitution française et la Déclaration des droits de l'homme maintiennent le droit de propriété, mais je vous rappelle que les chasseurs font fi du droit de propriété puisqu'ils ne chassent pas que sur leur propre propriété, mais sur l'ensemble de la nature.

Monsieur MEUNIER, ce n'est pas à un garçon de Saint-Didier-sur-Chalaronne que vous avez expliqué que les chasseurs respectent les propriétés privées. Dans le caractère, vous en avez appelé à la raison. Ayons au moins ensemble l'objectivité de savoir ce qu'il se passe sur le terrain. Vous en parlez si souvent. Ce n'est pas à moi et ceux qui vivent dans le rural que vous allez apprendre ce qu'il s'y passe.

Le droit de propriété est un droit effectif. On ne peut pas vous enlever votre propriété. Le fait cependant de marcher sur une propriété privée, combien de chasseurs le font sans avoir vu le propriétaire avant ? La très grande majorité comme tous les promeneurs, Monsieur MEUNIER.

M. BAUD.- Monsieur le Président, c'était juste pour faire une remarque à l'écoute des interventions. Je ne voudrais pas que l'on réduise ici la ruralité à la chasse. Je pense que dans la ruralité, il y a énormément d'autres problématiques d'ailleurs que l'on traite ici, notamment sur les services publics, sur les transports, sur l'accès des jeunes à l'emploi.

Donc, je pense qu'il faut faire qu'il faut faire attention quand on utilise certaines expressions pour éviter justement d'avoir cette vision assez simpliste et – je pense –qui ne correspond pas forcément à la réalité.

M. BOUDOT.- On est bien sur le 91, Monsieur le Président ?

M. DARAGON.- 90. Je le mets aux voix avec un avis négatif de l'Exécutif. Il y a encore une demande de prise de parole. Monsieur AUGUSTE, allez-y. Vous avez la parole.

M. AUGUSTE.- Je demande juste une précision en tant que jeune politique et jeune Conseiller régional, Monsieur le Président. Est-ce que quand un amendement est posé, l'ensemble du groupe politique peut intervenir ? Même s'il se limite à trois pour le PRG, si c'est le cas, on va faire intervenir nos 13 membres chaque fois. Tout le monde s'en portera bien. C'est juste une précision réglementaire.

M. DARAGON.- Oui. On va intervenir à 204. Il est 22 heures 27. On a droit à une petite erreur après une journée de séance. Merci. Je vois que votre jeunesse ne vous empêche pas d'avoir un regard expert. Donc, rejet de l'Exécutif. Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote.)

• *L'amendement est rejeté.*

• **n° 91 : PRG**

M. MEYER.- Attention, promenade en cours. C'est la phrase que j'ai répondu à un groupe de chasseurs qui nous demandait de quitter les lieux en nous braillant qu'une chasse était en cours alors qu'aucun panneau ne l'indiquait. Joueur, pas tellement, surtout en famille face à des personnes armées. Ce jour-là, nous sommes donc rentrés chez nous. C'était un dimanche et nous étions une nouvelle fois privés de la balade digestive après un bon repas de famille.

Dire que l'on peut pratiquer simultanément la chasse, la promenade et le VTT dans la nature, c'est tout simplement un mensonge. Nous sommes même 83 % des Françaises et des Français à penser que la chasse est une source de problèmes de sécurité pour les promeneurs. Le décompte des accidents de chasse ne le rappelle que trop bien.

Faisons un peu de statistiques. En 20 ans, on ne dénombre pas moins de 400 victimes mortelles d'un tir raté de chasseur. Avec environ 150 accidents de chasse par an, la France est même le pays d'Europe où il y a le plus d'accidents. Le dimanche, ce sont sept fois plus d'accidents de chasse, le jour où la nature est la plus fréquentée. 119 000, c'est le nombre de chasseurs en Auvergne-Rhône-Alpes. Soit, 1,5 % de la population.

A contrario, la moitié des habitantes et des habitants de notre Région sont des usagers de la nature. Ce sont donc près de 4 millions de personnes qui doivent se soustraire au privilège de 1,5 % de la population. Les Françaises et les Français vous le demandent. Ils sont plus de 70 % à se déclarer pour un dimanche sans chasse.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est un partenaire privilégié des fédérations de chasse. Elle a le devoir de défendre politiquement le dimanche sans chasse auprès des chasseurs d'une part, dont un grand nombre sur le terrain comprend cette demande et d'autre part, des préfets qui ont réglementairement la possibilité de fixer librement un jour sans chasse dans chaque département.

M. BOUDOT.- Un dimanche sans chasse, c'est comme un dimanche sans pain. C'est comme un dimanche sans messe. Je savais que cela allait vous plaire. Je l'avais un peu fait pour cela. On voit bien qu'à travers cet amendement finalement, la NUPES et apparenté veulent déconstruire nos traditions, déconstruire la structure de l'art de vivre des campagnes.

S'il vous plaît ne votez pas cet amendement parce que je ne pourrai plus regarder mon chien dans les yeux, lui qui m'attend tous les dimanches matin sur mes bottes, la queue frétilante, l'œil luisant. S'il vous plaît, je ne pourrai pas le regarder dans les yeux. Merci beaucoup.

M. AUGUSTE.- Je salue l'emphase de Monsieur BOUDOT sur le sujet. Simplement, question de responsabilité, de cohésion et de concertation, cela passe évidemment par une discussion par les associations locales sur le plan local, sur le plan territorial.

Une nouvelle fois, nos amis écologistes et assimilés veulent tout interdire, tout légiférer comme ils l'ont décidé, sans tenir compte de l'avis des Français qui – il est vrai – sont en majorité en faveur de cette interdiction, mais il s'agit de légiférer de manière concertée, locale et de manière intelligente. Ce qui malheureusement ne semble pas être leur cas sur ce genre de sujets.

M. CHAVEROT.- Monsieur le Président, je vais soutenir Christophe BOUDOT. On va voter contre cet amendement, mais peut-être pas pour les mêmes raisons que lui. J'ai un chien, mais je ne lui parle pas tous les jours en le regardant dans les yeux et je ne vais surtout pas à la messe le dimanche.

Simplement parce que si l'on interdit le dimanche, on va nous dire : « Pas le mercredi non plus parce qu'il y a les enfants. » Puis, les chasseurs vont dire : « Oui, mais je travaille le lundi » et ils auront bien raison. Donc, on n'y arrivera pas.

Soit, on interdit la chasse complètement. Si on la laisse vivre, il faut que l'on essaie de vivre ensemble et d'arriver à s'entendre. Ce que je fais très bien chez moi.

M. DEBAT.- En réalité, cet amendement et le précédent posent la même question. C'est la question du partage de la nature, temporel ou spatial, avec le sentiment qu'au cours des dernières années, il y a eu effectivement un certain nombre de promeneurs, de gens dans leurs jardins qui ont été blessés, qui ont été tués par l'activité et le loisir d'autres et que ceci est parfaitement inacceptable.

Bien sûr, les chasseurs qui causent des accidents mortels sur d'autres ne respectent pas les règles de sécurité en général. Le seul problème est que l'on a le sentiment d'une impunité forte. Ce qui amène effectivement la demande d'une répartition spatiale – c'est l'amendement précédent que nous avons soutenu – ou la question de la régulation des horaires.

Oui. Cela devrait être discuté. Cela devra faire l'objet de débats à l'intérieur des Départements avec la société. Y compris pour ceux qui souhaitent que la chasse perdure, elle devra accepter une discussion sur ce sujet. L'impunité actuelle n'est plus tenable et cause les débats que nous avons aujourd'hui. Nous voterons cet amendement dans notre majorité.

M. DARAGON.- Merci, Monsieur DEBAT. L'avis de l'Exécutif par le Vice-président MEUNIER.

M. MEUNIER.- Monsieur le Président, je dois dire que je suis un peu déçu par Monsieur MEYER parce que je pensais que c'était un vrai militant politique qui assumait ses convictions jusqu'au bout de ses amendements, sauf à ce que cet amendement soit un amendement de repli.

Monsieur MEYER, vous savez très bien quand vous proposez d'interdire la chasse le dimanche, ce que vous voulez en fait, c'est interdire la chasse, mais vous n'osez pas le dire pour une raison simple. C'est que

nous prélevons en France plus d'un million de bêtes par an. Je répète, un million de bêtes par an.

Ces bêtes sont des bêtes qui détruisent nos cultures, qui détruisent notre sylviculture parce que les cervidés mangent les pousses des jeunes arbres. Vous ne le savez peut-être pas, écologistes, mais venez voir nos forêts et vous comprendrez comment cela fonctionne.

Vous vous rendez compte que pour tuer un million de bêtes par saison de chasse, il faut une mobilisation totale de l'ensemble des chasseurs. Nous avons à tel point une pullulation de ces espèces et notamment les sangliers, que certains chasseurs sont « mobilisés » tous les dimanches – je pense notamment à l'Ardèche, mais pas seulement – justement pour essayer de réguler ces espèces et sauver notre production agricole.

Allez au moins jusqu'au bout de vos convictions. Dites que vous êtes contre la chasse, mais ne dites pas qu'il faut simplement interdire la chasse le dimanche parce qu'il y a des gens qui se promènent dans la nature comme vous le dites.

Puis, je tiens aussi à rappeler quand même que les accidents de chasse sont en très forte diminution depuis des années, que quand vous prenez votre vélo et que vous roulez sur la route, vous avez des personnes, des vélos cyclistes qui sont écrasés par des véhicules qui se déplacent le week-end sur les routes. Est-ce que vous allez interdire la circulation routière le dimanche parce que vous avez des vélos qui circulent sur les routes ? Non.

Chacun doit respecter le Code de la route. Les chasseurs doivent respecter la pratique de la bonne chasse. M. MEYER, si vous me permettez de vous le dire, votez ce rapport parce que nous finançons avec ce rapport, les panneaux qui permettent justement d'indiquer les battues, d'installer des postes de tir surélevés qui permettent des tirs fichants. Donc, rejet de cet amendement.

M. DARAGON.- Merci, Monsieur le Vice-président. Donc, j'ouvre le vote avec rejet.

(Il est procédé au vote.)

• *L'amendement est rejeté.*

• **n° 92 : PRG**

M. CHAVEROT.- Monsieur le Président, je vais juste revenir sur la propriété privée que défend tellement bien Monsieur MEUNIER. Je ne suis pas ignorant. Je sais bien que la plupart des parcelles cadastrées appartiennent à des propriétaires privés. Si l'on enlève juste les forêts domaniales et c'est à peu près tout, tout le reste appartient effectivement à des privés.

Au milieu de ces parcelles, il y a des chemins qui sont publics. C'est là que cela pose problème. C'est pour cela que je disais tout à l'heure que la nature appartient à tout le monde.

Je reviens sur cet amendement droits et devoirs des chasseurs. Je le dis très clairement. La plupart des chasseurs ont un comportement parfaitement civique comme la plupart des agriculteurs, comme la plupart des entrepreneurs, comme la plupart des lycéens que vous avez visés dans la délibération sur les droits et devoirs.

Je suppose que vous vouliez atteindre le très petit pourcentage de citoyens qui ne respectent rien. Je vous demande ici de faire la même chose avec les quelques chasseurs qui font n'importe quoi.

Je vous le redis. Je vais au milieu des battues. C'est parfaitement organisé. Il y a des panneaux, etc., mais je suis sûr qu'il y a un endroit ou deux où cela doit se passer un peu moins bien et que ces chasseurs-là ne doivent pas appliquer les règles qu'ils devraient appliquer. Donc, on leur applique l'histoire des droits et des devoirs.

M. DARAGON.- Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

M. BOUDOT.- Merci, Monsieur le Président. Vous savez qu'il est beaucoup plus dangereux de marcher à Lyon aujourd'hui en sortant de Saint-Bonaventure ou pas d'ailleurs. Avec les voies de tramway, les voies cyclistes, les voies de bus, les voies pour les véhicules, c'est beaucoup plus dangereux que d'aller faire une partie de chasse dans les Monts d'Or par exemple.

Aujourd'hui, le chasseur a beaucoup plus de devoirs que de droits. La sécurité est une priorité essentielle pour toutes les fédérations de chasse et il faut connaître un peu le sujet pour en parler.

Je rappelais tout à l'heure de la mémoire de mon ami, Jean-Paul BESSON. Pendant tous ses mandats, la sécurité était le maître mot. Vous n'avez plus une battue, une partie de chasse qui se passe sans des règles de sécurité évidentes et très draconiennes, mais il faut connaître un peu la chasse pour en parler. Merci.

Mme VERMOREL.- Une explication de vote pour notre groupe, nous allons nous abstenir sur le vote de cet amendement pour rester cohérent avec notre position qui consiste à être opposé de manière générale à la démarche droits et devoirs, tel qu'elle nous a été présentée en mars dernier en tout cas et pour laquelle, nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer, car elle pose pour nous des problèmes en termes de respect des droits.

Néanmoins, nous tenions à saluer l'initiative de nos collègues qui, avec cet amendement, ont le mérite de vous rappeler vos incohérences et de vous demander de mettre de l'équité dans les dispositifs que vous proposez. Il est en effet souhaitable et républicain d'appliquer de manière générale les mêmes règles pour toutes et tous.

M. MEUNIER.- Monsieur CHAVEROT, vous me désespérez. Je suis heureux de travailler avec vous sur la question des coupes rases à la demande du Président parce que c'est un sujet important et que je connais votre appétence pour la protection de nos forêts et de l'environnement.

Franchement, Monsieur CHAVEROT, vous êtes un républicain. Vous écrivez dans votre amendement : « Il est proposé d'acter le principe de suspension, non-attribution, non-renouvellement des aides aux chasseurs et aux associations de chasse en cas de comportement incivique. Monsieur CHAVEROT, vous êtes pour l'individualisation des peines. Êtes-vous pour l'individualisation des peines du Code pénal ?

C'est-à-dire que celui qui est responsable, c'est le citoyen. Vous ne pouvez pas condamner quelqu'un de façon collective sous prétexte que vous avez un individu qui a enfreint une règle liée au Code pénal ou au Code de ruralité ou de ce que vous voulez. La personne responsable est l'individu.

Donc, on ne va pas supprimer une subvention à une fédération de chasse qui élabore un plan de gestion de chasse avec le préfet pour faire de la régulation, pour protéger nos cultures, nos bois et forêts et dire en même temps que l'on va supprimer la subvention parce que vous avez un individu qui n'a pas respecté les lois.

Monsieur CHAVEROT, ressaisissez-vous. Sortez de la NUPES et votez contre cet amendement que vous avez vous-même déposé. Merci.

M. DARAGON.- Merci, Monsieur MEUNIER. Monsieur CHAVEROT, retirez-vous cet amendement ? Sûrement pas. Donc, un avis négatif de l'Exécutif et j'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote.)

• *L'amendement est rejeté.*

• **n° 93 : SED**

M. DEBAT.- Je pense que dans la même veine de ce que vient de nous dire M. MEUNIER sur l'individualisation des peines, vous allez donc évidemment ne pas mettre en cause et pénaliser des associations d'une ville dont la décision d'un Conseil municipal ne vous a pas plu par ailleurs, celle de Grenoble par exemple puisque c'est quand même ce qu'il va se passer.

Cela étant, je voudrais vous rappeler finalement au principe que vous avez vous-même évoqué et invoqué depuis de longues années

maintenant, qui est celui de la chasse aux dépenses de fonctionnement. On a eu 100 millions d'euros en moins sur la formation professionnelle, des baisses sur la culture.

Dans ma mon territoire et comme dans toute la Région, la Région a annoncé qu'elle ne financerait plus le fonctionnement des animations et du travail sur Natura 2000. On nous somme de supprimer les dépenses de fonctionnement par le regroupement de tous les programmes *LEADER* pour faire la chasse encore une fois aux dépenses de fonctionnement. Partout, c'est l'investissement.

Ce dont vous nous parlez dans votre Plan, Monsieur le Président, c'est l'achat d'équipements, l'achat de panneaux, l'achat de postes de tir. C'est de l'investissement. La question est alors : pourquoi y a-t-il 1,3 million de dépenses de fonctionnement ?

Sur 3 euros donnés aux fédérations de chasse, il y en aura 1 pour le fonctionnement. Il nous semble que c'est une faiblesse coupable par rapport à la cohérence de la politique que vous menez et qu'il n'y a pas de raison par ailleurs qu'il y ait deux poids et deux mesures.

Donc, nous vous proposons de supprimer les autorisations d'engagement et de s'en tenir au programme d'investissement selon les modalités que vous avez proposées ou alors, de nous expliquer pourquoi on fait deux poids et deux mesures.

M. BOUDOT.- Comme il y a de bons chasseurs, il y a aussi de mauvais chasseurs. Il y a aussi de bonnes dépenses de fonctionnement comme il y a de mauvaises dépenses de fonctionnement. Nous souscrivons vraiment à ces bonnes dépenses de fonctionnement et nous voterons contre cet amendement. Merci.

M. MEUNIER.- C'est dommage que feu M. CHARASSE ne soit plus là, M. DEBAT, célèbre membre du parti socialiste pour vous expliquer comment cela fonctionne. Il serait bien de venir faire du terrain un peu avec nous. Je vous expliquerai par exemple que quand on plante des haies, c'est

du fonctionnement. Quand on renature, quand on plante des semis pour faire du couvert, c'est du fonctionnement. Ce n'est pas de l'investissement.

Donc, si vous supprimez le fonctionnement du Plan chasse, vous n'avez plus ces opérations de renaturation et donc, vous ne pouvez plus mettre en place le Plan chasse. Je pense que vous n'avez pas compris à quoi servait le fonctionnement du Plan chasse. Il sert justement à mener ces actions dont je viens de vous évoquer les thèmes. Ce sont d'ailleurs les actions les plus importantes.

M. DARAGON.- Merci. J'ouvre le vote avec un avis négatif de l'Exécutif. Merci.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

M. CHEMIN.- Les collectivités chargées du ramassage, du tri et de l'élimination des déchets sont confrontées à de forts enjeux réglementaires qui ne sont pas sans conséquences financières.

Entre la mise en œuvre de la loi AGEC avec l'augmentation faramineuse de la part de l'État de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), la nécessité d'instaurer un tri à la source dans nos poubelles et de manière générale, la nécessité de faire baisser les tonnages et le volume des déchets transportés et traités, il nous semble pertinent que dans le cadre du Plan régional en faveur de la chasse, mais également dans le cadre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, la Région puisse être l'initiatrice d'un guide de bonnes pratiques en partenariat avec la fédération régionale de chasse sur le sujet des déchets de venaison.

En effet, la réglementation permet une certaine souplesse quant au devenir de ces déchets dans le respect de l'ensemble des utilisateurs, l'équarrissage pour les animaux de plus de 40 kilos, fosses d'enfouissement à titre expérimental ou tout simplement, mélangé aux ordures ménagères.

Pour cette dernière solution, environ 60 % des tonnages en zones rurales et certainement plus en zones plus densément peuplées, cela

ne va pas sans gêne olfactive, sanitaire, financière pour les collectivités chargées du ramassage, du tri et du traitement.

À titre d'exemple pour le Département de la Savoie, le tonnage estimé des déchets de venaison et traité par incinération est évalué à plus de 100 tonnes. J'ajouterai également les erreurs de tri qui conduisent de nombreuses munitions anciennes ou non, dans les centres de tri, avec les contraintes et les conséquences qui en découlent.

D'où l'objet de cet amendement qui est l'ajout d'un septième alinéa rédigé comme suit : « En partenariat avec la fédération régionale de chasse, la Région soutiendra l'initiative de la rédaction d'un guide de bonnes pratiques relatif à l'élimination des déchets de venaison dans l'intérêt de l'ensemble des usagers, des services d'élimination des déchets et des collectivités territoriales compétentes. » Merci.

M. MEUNIER.- Monsieur le Président, l'amendement peut apparaître comme séduisant dans un premier temps, mais vous connaissez la Région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est une grande région avec un grand nombre de départements, avec des situations qui sont très diverses.

Nous n'avons pas le même biotope. Nous n'avons pas le même environnement et chaque situation doit faire preuve d'une adaptation spécifique, notamment pour ce qui concerne le traitement des déchets.

Donc, il ne peut pas y avoir un guide unique ou un guide par département. Cela dépend des ACCA. Cela dépend des sociétés de chasse. Cela dépend de la chasse en elle-même. Vous avez des chasses où vous avez des prélèvements qui sont importants, des chasses où vous avez des prélèvements qui sont peu importants. Les situations sont totalement différentes en fonction des ACCA et des sociétés de chasse.

Donc, nous ne pouvons pas demander aux fédérations de chasse d'élaborer un guide. C'est tout simplement impossible à réaliser d'un point de vue pratique, mais faites confiance aux fédérations de chasse et aux

ACCA pour mettre en œuvre les dispositifs adéquats avec le soutien de la Région.

Pour un chasseur, il n'y a rien de plus compliqué que de traiter la venaison et les déchets de la venaison, surtout quand vous avez des tableaux qui sont de plus en plus importants parce que le gibier pullule.

Pour eux, c'est plutôt un atout d'avoir une offre pour gérer la venaison dans les meilleures conditions possibles. Vous savez très bien que dans nos villages de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, tout cela se passe en accord avec le maire, en accord avec les riverains.

Donc, gardons cette souplesse. Ne soyons pas dans la rigidité. C'est la raison pour laquelle je demande le rejet de cet amendement, M. le Président.

M. DARAGON.- Merci. J'ouvre le vote avec avis négatif de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement est rejeté.*

Nous pouvons passer dorénavant au vote du rapport 6747, avis favorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote.)


- *Le rapport 6747 est adopté.*

PROCÉDURE DE MODIFICATION DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)


Rapport n° 6746


M. DARAGON.- Nous pouvons passer au rapport 6746 sur la procédure de modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le SRADDET. Donc, je vais demander à Antoine QUADRINI, Président du CESER, de bien vouloir exprimer ici l'avis du Conseil économique, social et

Procès-verbal de la séance du Conseil régional des 29 et 30 juin 2022,
validé le 20 octobre 2022

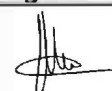
Madame Florence DUVAND
<i>Signature</i>


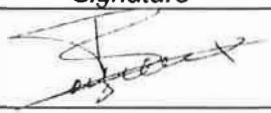
Madame Laurence BUSSIERE
<i>Signature</i>


Madame Myriam LAÏDOUNI-DENIS
<i>Signature</i>


Madame Bénédicte PASIECZNICK
<i>Signature</i>


Madame Aline MOUSEGHIAN
<i>Signature</i>


Madame Alexandra TURNAR
<i>Signature</i>


Monsieur Benjamin JOYEUX
<i>Signature</i>


Monsieur Maxime MEYER
<i>Signature</i>


Le Président du Conseil régional


Laurent WAUQUIEZ